



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
5 août 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Parties Comité de la science et de la technologie Douzième session

Ankara (Turquie), 13-16 octobre 2015
Point 1 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétariat

I. Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
 - b) Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie.
2. Résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention.
3. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie pour le prochain exercice biennal :
 - a) Suivi du programme de développement pour l'après-2015;
 - i) Suivi des progrès accomplis en vue d'atteindre un objectif de développement durable concernant la dégradation des terres et la cible correspondante;
 - ii) Suivi de la contribution de l'utilisation et de la gestion durables des terres à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation et à la préservation de la diversité biologique et des services écosystémiques;
 - b) Options proposées pour améliorer les contributions du Comité de la science et de la technologie au processus décisionnel, y compris par le jeu de synergies avec d'autres conférences scientifiques pertinentes.
4. Établissement de liens entre les connaissances scientifiques et le processus décisionnel :
 - a) Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017;



- b) Portail de partage des connaissances scientifiques et moyens de promouvoir l'analyse et la diffusion des meilleures pratiques.
5. Questions de procédure :
- a) Fichier d'experts indépendants;
 - b) Programme de travail de la treizième session du Comité de la science et de la technologie.
6. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie.

II. Annotations

Dates et lieu de la session

1. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention dispose que le Comité de la science et de la technologie (CST) se réunit à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence des Parties. Le Comité tiendra donc sa douzième session à Ankara (Turquie), pendant la douzième session de la Conférence des Parties. Il se réunira du 13 au 16 octobre 2015.

Participants

2. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention, le Comité de la science et de la technologie est un organe pluridisciplinaire ouvert à la participation de toutes les Parties. Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 22 de la Convention, il est prévu que les séances qui se tiendront à l'occasion de la douzième session du Comité soient ouvertes aux observateurs selon les modalités fixées dans le règlement intérieur.

Ouverture de la session

3. Conformément au paragraphe 1 de la décision 25/COP.10, qui a modifié l'article 22 du règlement intérieur (qui figure dans la décision 1/COP.1), le Président du Comité de la science et de la technologie est élu à la séance finale de la Conférence des Parties, et prend fonction immédiatement.

Documentation

4. La liste des documents établis pour la douzième session du Comité de la science et de la technologie figure à l'annexe I ci-dessous. Les documents officiels de la session seront distribués selon les procédures normales et pourront aussi être consultés sur le site Web de la Convention (<http://www.unccd.int>).

1. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le CST est invité à adopter l'ordre du jour provisoire faisant l'objet du présent document, établi par le secrétariat en concertation avec le Président du Comité de la science et de la technologie sur la base des décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties à sa onzième session. L'annexe II du présent document contient un calendrier provisoire des travaux de la session.

Objet de la session

6. Conformément au paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention, le Comité de la science et de la technologie doit fournir à la Conférence des Parties des informations et des avis sur des questions technologiques relatives à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse. L'organisation des travaux de la session est conçue de manière à faciliter les activités correspondantes en vue d'élaborer des projets de décision, s'il y a lieu, pour examen et, le cas échéant, adoption par la Conférence des Parties.

Organisation des travaux

7. Le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être envisager le scénario suivant. Le Président du Comité ouvrira la session le 13 octobre 2015, puis proposera d'adopter l'ordre du jour et l'organisation des travaux. Le Comité passera ensuite à l'examen des points 2 à 5 de l'ordre du jour.

8. Au cours de la séance de clôture qu'il tiendra le 16 octobre 2015, à l'issue de l'examen des points de fond et de procédure inscrits à l'ordre du jour, le Comité adoptera son rapport, y compris, s'il y a lieu, les projets de décisions à présenter pour examen et, le cas échéant, adoption à la Conférence des Parties. Le Président du Comité proposera, pour finir, l'élection des membres du Bureau autres que lui-même.

Horaire des séances

9. Le calendrier provisoire des travaux a été établi de manière à utiliser au mieux les installations et services disponibles pendant les heures normales de travail. Ni le calendrier ni le budget ne prévoient la tenue de séances le soir ou le week-end. Compte tenu des horaires de travail de la Conférence des Parties et pour éviter les dépenses liées aux heures supplémentaires, les travaux du Comité se dérouleront normalement entre 10 heures et 13 heures et entre 15 heures et 18 heures. Aucune disposition n'a été prise pour tenir simultanément, à un moment quelconque, plus de deux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires bénéficiant de services d'interprétation.

b) Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie

10. Conformément au paragraphe 2 de la décision 25/COP.10, qui a modifié l'article 31 du règlement intérieur (qui figure dans la décision 1/COP.1), les Vice-Présidents du Comité sont élus à la séance finale de la session du Comité tenue en parallèle avec les sessions de la Conférence des Parties et prennent fonction immédiatement. Chaque organe subsidiaire élit quatre Vice-Présidents, dont l'un fait office de rapporteur. Le Président et les quatre Vice-Présidents de ces organes sont élus en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et une représentation adéquate des pays parties touchés, en particulier de ceux qui se trouvent en Afrique, sans pour autant négliger les pays parties touchés d'autres régions. Ils ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs.

11. Conformément à la décision précitée, le Président demandera au Comité de procéder à cette élection à la séance de clôture de la session du Comité. Les Vice-Présidents élus, dont l'un agira en qualité de Rapporteur, prennent leurs fonctions immédiatement.

2. Résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention

12. *Rappel* : La troisième Conférence scientifique au titre de la Convention a eu lieu au cours de la quatrième session extraordinaire du CST, à Cancun (Mexique), du 9 au 12 mars 2015.

13. Au paragraphe 15 de sa décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a demandé au Bureau du Comité de la science et de la technologie de présenter à la douzième session du Comité un rapport sur l'organisation et les résultats de la troisième Conférence scientifique, y compris des recommandations pratiques.

14. En outre, au paragraphe 16 de la même décision, elle a demandé au Bureau du Comité de la science et de la technologie de consulter les Parties et les groupes régionaux en marge de l'interface science-politique, en vue d'examiner les résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention avant la douzième session du Comité.

15. *Suite à donner* : Le Comité de la science et de la technologie est invité à examiner le rapport sur sa quatrième session extraordinaire ainsi que le rapport sur l'organisation et les résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, assorti de recommandations pratiques, et à faire des recommandations à la Conférence des Parties, selon qu'il convient.

ICCD/CST(S-4)/3 – Rapport du Comité de la science et de la technologie sur sa quatrième session extraordinaire. Note du secrétariat

ICCD/COP(12)/CST/2 – Résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention et recommandations pratiques. Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie

3. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie pour le prochain exercice biennal

16. *Rappel* : Dans sa décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a prié les institutions et les organes subsidiaires de la Convention d'établir leurs programmes de travail pluriannuels (quadriennaux) respectifs selon une méthode de gestion axée sur les résultats, conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (également appelé, la Stratégie). En outre, au paragraphe 22 de sa décision 10/COP.11, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'établir un budget-programme et des programmes de travail axés sur les résultats pour l'exercice biennal 2016-2017, conformément à la décision 1/COP.11 sur les plans de travail, y compris des scénarios budgétaires et des programmes de travail pour l'exercice biennal.

17. Ces demandes sont traitées dans les documents ICCD/COP(12)/6-ICCD/CRIC(14)/2 et ICCD/COP(12)/5.

18. *Suite à donner* : Le Comité de la science et de la technologie est invité à examiner, au titre des points subsidiaires de l'ordre du jour ci-après, les éléments de fond qui structureront son programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017.

a) Suivi du programme de développement pour l'après-2015

i) Suivi des progrès accomplis en vue d'atteindre un objectif de développement durable concernant la dégradation des terres et la cible correspondante

19. *Rappel* : Par sa décision 22/COP.11, la Conférence des Parties a établi une méthode de suivi et d'évaluation constituée : i) d'indicateurs; ii) d'un cadre conceptuel qui permette l'intégration des indicateurs; et iii) de mécanismes de sélection et de gestion des indicateurs au niveau national ou local.

20. Au paragraphe 17 de sa décision 22/COP.11, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'évaluer la faisabilité de cette méthode de suivi et d'évaluation en procédant à des essais, et de rendre compte des résultats de ces essais à la douzième session du Comité de la science et de la technologie.

21. Tenant compte de la décision précitée et des faits nouveaux les plus récents concernant le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable se rapportant à la Convention, le secrétariat a testé la méthode de suivi et d'évaluation dans le cadre du projet sur la neutralité en matière de dégradation des terres. Il a aussi évalué ce qu'offre la méthode pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention, ainsi que son applicabilité aux objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.

22. *Suite à donner* : Conformément à leurs mandats respectifs, le Comité de la science et de la technologie et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) sont invités à examiner le rapport du secrétariat sur cette question, en tenant compte du rapport du Groupe de travail intergouvernemental mentionné dans la décision 8/COP.11¹ et à formuler les recommandations qu'ils souhaiteront peut-être adresser à la Conférence des Parties sur les mesures à prendre.

ii) Suivi de la contribution de l'utilisation et de la gestion durables des terres à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation et à la préservation de la diversité biologique et des services écosystémiques

23. *Rappel* : Dans le cadre de son programme de travail 2014-2015, l'interface science-politique, qui a été établie par la décision 23/COP.11, a étudié en quoi une gestion durable des terres pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention tout en répondant aux objectifs des autres Conventions de Rio. Il a été reconnu que les activités d'appui à l'adaptation fondée sur la gestion des terres et les activités de renforcement de la résilience des agrosystèmes étaient des initiatives transversales essentielles. En conséquence, l'interface science-politique a élaboré des propositions et mis au point des outils de suivi et de notification concernant les politiques et les pratiques en matière d'adaptation fondée sur la gestion des terres.

24. *Suite à donner* : Le Comité de la science et de la technologie est invité à examiner les propositions formulées par l'interface science-politique sur cette question et à faire des recommandations à la Conférence des Parties, selon qu'il convient.

¹ Voir le document ICCD/COP(12)/4.

ICCD/COP(12)/CST/3-ICCD/CRIC(14)/7 – Amélioration du cadre de suivi et d'évaluation de la Convention sur la lutte contre la désertification, compte tenu du programme de développement pour l'après-2015 : objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Note du secrétariat

ICCD/COP(12)/CST/INF.1 – Monitoring the contribution of sustainable land use and management to climate change adaptation/mitigation and to the safeguarding of biodiversity and ecosystem services. Note by the secretariat

b) Options proposées pour améliorer les contributions du Comité de la science et de la technologie au processus décisionnel, y compris par le jeu de synergies avec d'autres conférences scientifiques pertinentes

25. *Rappel* : Par sa décision 21/COP.11, la Conférence des Parties a donné un aperçu de l'organisation des futures sessions du Comité de la science et de la technologie. Au paragraphe 25 de la même décision, elle a demandé à l'interface science-politique de procéder à une évaluation des résultats des première, deuxième et troisième Conférences scientifiques au titre de la Convention à l'appui du processus décisionnel de la Convention et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à sa treizième session. L'interface science-politique a entrepris cette tâche dans le cadre de son programme de travail pour 2014-2015 et a élaboré des propositions visant à accroître l'efficacité du Comité. En outre, le secrétariat a été prié de faire rapport sur l'application de la décision 21/COP.11.

26. *Suite à donner* : Le Comité de la science et de la technologie est invité à examiner les propositions formulées par l'interface science-politique sur cette question et à faire des recommandations à la Conférence des Parties, selon qu'il convient.

ICCD/COP(12)/CST/4 – Accroître l'efficacité du Comité de la science et de la technologie, compte tenu des résultats des précédentes conférences et des recommandations relatives aux mécanismes institutionnels futurs. Note du secrétariat

ICCD/COP(12)/CST/INF.2 – Assessment of the impacts of the outcomes of the UNCCD 1st and 2nd Scientific Conferences in supporting the UNCCD decision making process. Note by the secretariat

4. Établissement de liens entre les connaissances scientifiques et le processus décisionnel

a) Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017

27. *Rappel*: Par sa décision 23/COP.11, la Conférence des Parties a créé l'interface science-politique et a demandé au secrétariat de rendre compte au Comité de la science et de la technologie à sa douzième session de l'application de cette décision.

28. Une fois le mandat de l'interface science-politique² élaboré par le Bureau du CST et ses membres sélectionnés conformément à la décision 23/COP.11, l'interface

² http://www.unccd.int/en/programmes/Science/International-Scientific-Advice/Documents/ToR_SPI_fin.pdf.

science-politique a tenu sa première réunion en juin 2014 et a adopté un programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015. Le programme de travail contient quatre objectifs. Les travaux de l'interface science-politique concernant l'objectif 1 sont présentés au titre du point 3 a) ii) de cet ordre du jour provisoire, tandis que les travaux menés au regard de l'objectif 2 sont présentés au titre des points 2 et 3 b). Les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs 3 et 4, qui portent sur la coopération avec la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le Groupe technique intergouvernemental sur les sols sont respectivement présentés ici.

29. En outre, aux termes du paragraphe 19 de son mandat, l'interface science-politique est priée de soumettre son projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 au Comité de la science et de la technologie, qui le soumettra à la Conférence des parties pour adoption ou approbation.

30. *Suite à donner* : Le Comité de la science et de la technologie est invité à examiner les progrès accomplis par l'interface science-politique au cours du premier exercice biennal 2014-2015 et à faire des recommandations à la Conférence des parties en ce qui concerne le programme de travail proposé pour le prochain exercice biennal 2016-2017.

ICCD/COP(12)/CST/6 – Interface science-politique : rapport d'activité et programme de travail pour 2016-2017. Note du secrétariat

ICCD/COP(12)/CST/INF.3 – Information on the thematic assessment of land degradation and restoration conducted by the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Note by the secretariat

ICCD/COP(12)/CST/INF.4 – Information on the collaboration between the Science-Policy Interface and the Intergovernmental Technical Panel on Soils. Note by the secretariat

b) Portail de partage des connaissances scientifiques et moyens de promouvoir l'analyse et la diffusion des meilleures pratiques

31. *Rappel* : Par sa décision 24/COP.11, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de poursuivre ses activités afin d'améliorer la gestion des connaissances, notamment en diffusant les meilleures pratiques par le biais du Portail de partage des connaissances scientifiques.

32. En outre, par sa décision 17/COP.11, la Conférence des Parties a demandé aux Parties et aux institutions et organes subsidiaires de la Convention de prendre un certain nombre de mesures, notamment en ce qui concerne : a) la compilation et la diffusion des meilleures pratiques en matière de technologies de gestion durable des terres, y compris l'adaptation, et la compilation et la diffusion des meilleures pratiques, y compris celles qui ont trait à d'autres thèmes visés à l'annexe V de la décision 13/COP.9; b) l'accessibilité des données; c) la validation et les mesures propres à garantir l'utilisation efficace des meilleures pratiques; et d) la coopération entre le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et le Comité de la science et de la technologie.

33. *Suite à donner* : Aux termes de leurs mandats respectifs, le Comité de la science et de la technologie et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sont invités à examiner les progrès accomplis en ce qui concerne le développement du Portail de partage des connaissances scientifiques et la diffusion

des meilleures pratiques, et à faire des recommandations à la Conférence des parties, selon qu'il convient.

ICCD/COP(12)/CST/7-ICCD/CRIC(14)/6 – Promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des meilleures pratiques et du Portail de partage des connaissances scientifiques. Note du secrétariat

ICCD/COP(12)/CST/INF.5 – Progress report on the Scientific Knowledge Brokering Portal. Note by the secretariat

5. Questions de procédure

a) Fichier d'experts indépendants

34. *Rappel* : En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention, la Conférence des Parties établit et tient à jour un fichier d'experts indépendants possédant des connaissances spécialisées et une expérience dans les domaines concernés.

35. Par sa décision 26/COP.11, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de lancer une procédure de validation de tous les profils d'experts du fichier et de mettre en place des procédures électroniques permettant sa mise à jour. La Conférence des Parties a également demandé au secrétariat de faire participer les experts figurant dans le fichier aux activités en rapport avec la mise en œuvre de la Convention, et a invité les Parties à en faire de même.

36. *Suite à donner* : Le Comité de la science et de la technologie est invité à examiner les progrès accomplis et à faire des recommandations à la Conférence des Parties, selon qu'il convient.

ICCD/COP(12)/13 – Rapport sur la mise à jour du fichier d'experts indépendants. Note du secrétariat

b) Programme de travail de la treizième session du Comité de la science et de la technologie

37. Le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être étudier les recommandations à soumettre à la Conférence des Parties concernant le programme de travail de sa treizième session.

6. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie

38. Il sera rendu compte des travaux effectués par le Comité à sa douzième session dans le rapport de la Conférence des Parties sur sa douzième session. Le Comité devrait soumettre des recommandations à la Conférence des Parties pour examen.

Annexe I

Documents dont le Comité de la science et de la technologie sera saisi à sa douzième session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
ICCD/COP(12)/CST/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat
ICCD/COP(12)/CST/2	Résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification et recommandations pratiques. Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(12)/CST/3- ICCD/CRIC(14)/7	Amélioration du cadre de suivi et d'évaluation de la Convention compte tenu du programme de développement pour l'après-2015 : objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Note du secrétariat
ICCD/COP(12)/CST/4	Accroître l'efficacité du Comité de la science et de la technologie, compte tenu des résultats des précédentes conférences et des recommandations relatives aux mécanismes institutionnels futurs. Note du secrétariat
ICCD/COP(12)/CST/5 ³	Exécution du programme de bourses d'études de la Convention sur la lutte contre la désertification et évolution du modèle de gouvernance du partenariat multipartite. Note du secrétariat
ICCD/COP(12)/CST/6	Interface science-politique : rapport d'activité et programme de travail pour 2016-2017. Note du secrétariat
ICCD/COP(12)/CST/7- ICCD/CRIC(14)/6	Promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des meilleures pratiques et du Portail de partage des connaissances scientifiques. Note du Secrétariat
ICCD/COP(12)/CST/INF.1	Monitoring the contribution of sustainable land use and management to climate change adaptation/mitigation and to the safeguarding of biodiversity and ecosystem services. Note by the secretariat
ICCD/COP(12)/CST/INF.2	Assessment of the impacts of the outcomes of the UNCCD 1st and 2nd Scientific Conferences in supporting the UNCCD decision making process. Note by the secretariat
ICCD/COP(12)/CST/INF.3	Information on the thematic assessment of land degradation and restoration conducted by the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Note by the secretariat
ICCD/COP(12)/CST/INF.4	Information on the collaboration between the Science-Policy Interface and the Intergovernmental Technical Panel on Soils. Note by the secretariat
ICCD/COP(12)/CST/INF.5	Progress report on the Scientific Knowledge Brokering Portal. Note by the secretariat

³ Ce document a été supprimé.

Autres documents dont le Comité de la science et de la technologie sera saisi à sa douzième session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
ICCD/CST(S-4)/3	Rapport du Comité de la science et de la technologie sur sa quatrième session extraordinaire. Note du secrétariat
ICCD/COP(12)/5	Programme et budget de l'exercice biennal 2016-2017. Note du secrétariat
ICCD/COP(12)/6- ICCD/CRIC(14)/2	Plan de travail pluriannuel général relatif à la Convention et programme de travail biennal chiffré de la Convention (2016-2017). Note du secrétariat
ICCD/COP(12)/13	Rapport sur la mise à jour du fichier d'experts indépendants. Note du secrétariat

Annexe II

Calendrier provisoire des travaux de la douzième session du Comité de la science et de la technologie

Mardi 13 octobre 2015

10 h 00-13 h 00**15 h 00-18 h 00**

Ouverture de la douzième session du Comité de la science et de la technologie (CST) par le Président du Comité

- Questions d'organisation
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (ICCD/COP(12)/CST/1)
 - Résultats de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention (ICCD/CST(S-4)/3 et ICCD/COP(12)/CST/2)
-

Mercredi 14 octobre 2015

10 h 00-13 h 00**15 h 00-18 h 00**

- Programme de travail du Comité de la science et de la technologie pour le prochain exercice biennal
 - a) Suivi du programme de développement pour l'après-2015
 - i) Suivi des progrès accomplis en vue d'atteindre un objectif de développement durable concernant la dégradation des terres et la cible correspondante
 - ii) Suivi de la contribution de l'utilisation et de la gestion durables des terres à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation et à la préservation de la diversité biologique et des services écosystémiques (ICCD/COP(12)/CST/3-ICCD/CRIC(14)/7 et ICCD/COP(12)/CST/INF.1)

- Programme de travail du Comité de la science et de la technologie pour le prochain exercice biennal
 - b) Options proposées pour améliorer les contributions du Comité de la science et de la technologie au processus décisionnel, y compris par le jeu de synergies avec d'autres conférences scientifiques pertinentes (ICCD/COP(12)/CST/4 et ICCD/COP(12)/CST/INF.2)
-

Jeudi 15 octobre 2015

10 h 00-13 h 00

- Établissement de liens entre les connaissances scientifiques et le processus décisionnel
- a) Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017
(*ICCD/COP(12)/CST/6, ICCD/COP(12)/CST/INF.3 et ICCD/COP(12)/CST/INF.4*)

15 h 00-18 h 00

- Établissement de liens entre les connaissances scientifiques et le processus décisionnel
 - b) Portail de partage des connaissances scientifiques et moyens de promouvoir l'analyse et la diffusion des meilleures pratiques
(*ICCD/COP(12)/CST/7-ICCD/CRIC(14)/6 et ICCD/COP(12)/CST/INF.5*)
-

Vendredi 16 octobre 2015

10 h 00-13 h 00

- Questions de procédure
- a) Fichier d'experts indépendants
(*ICCD/COP(12)/13*)
- b) Programme de travail de la treizième session du Comité de la science et de la technologie

15 h 00-18 h 00

- Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie
- Questions d'organisation
- b) Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie

Clôture de la session
